

## Avis et prises de position

### Conseil des monuments et sites du Québec et Héritage Montréal

---

Numéro 52, hiver 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17729ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

#### Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec & Héritage Montréal (1992). Avis et prises de position. *Continuité*, (52), 57-58.

# Avis et prises de position

par le Conseil des monuments et sites du Québec et Héritage Montréal

## LA NÉGLIGENCE SYSTÉMATIQUE DU PATRIMOINE FONDAMENTAL

Notre paysage de duplex et de triplex à Montréal découle d'une combinaison unique de modèles architecturaux et d'événements historiques qui remontent au XIX<sup>e</sup> siècle. La «Sébastopol Row», dans le quartier ouvrier de Pointe-Saint-Charles, est un des éléments clés de cette équation architecturale. Bien que ce soit le seul élément restant de cette équation, Sébastopol Row expire lentement mais sûrement. Il s'agit d'un ensemble résidentiel énorme pour l'époque, construit en 1857 pour les ouvriers de la société ferroviaire du Grand Tronc, rue Sébastopol, à côté des ateliers. Il a introduit à Montréal le concept du «quatre-plex» formel, modèle qui a fait figure de proue dans l'évolution des «plex» à Montréal et ailleurs, car cette rangée de maisons a eu une

influence considérable, à long terme, sur l'habitat ouvrier des villes desservies par le Grand Tronc comme Saint-Hyacinthe, Richmond, Drummondville, etc.

Mais l'histoire récente montre le peu d'intérêt que suscite ce patrimoine fondamental: vers 1960, on démolit la partie unifamiliale de la rangée; vers 1978, c'est au tour de l'un des quadruplex; en 1982, la Ville de Montréal refuse la rénovation proposée par le propriétaire et engage ce même propriétaire pour démolir l'immeuble; la même année, une offre d'achat par une coopérative d'habitation est bloquée par la Ville; le résultat: deux autres quadruplex et la grande maison de chambres au centre de l'ensemble disparaissent; en 1990, après des années de tergiversation, la Ville recommande

la démolition des trois derniers quadruplex, recommandation qu'elle retire lorsque son propre Comité consultatif sur la protection des biens culturels lui conseille de les conserver. Depuis les murs dégringolent et la Ville laissera le problème se régler de lui-même, soit par autodestruction, soit par incendie criminel!

Malgré trois offres sérieuses de recyclage à des fins résidentielles (la toute dernière provenant de la Société d'habitation de Montréal, refusée elle aussi), malgré les avis et les conseils d'experts en matière d'histoire de l'architecture, malgré dix ans de dossiers, d'articles et de pressions, l'inertie municipale demeure.

## IMAX... ENCORE

Le Comité des citoyens du Vieux-Québec s'est opposé au projet IMAX dans le Vieux-Port de Québec, invoquant la protection du patrimoine et le respect de la vocation publique, portuaire et maritime des lieux. Le Comité a fait parvenir une lettre avec documents pertinents au président du Conseil du trésor et député de Québec, M. Gilles Loisel, au ministre responsable de la région de Québec, M. Pierre Blais, au ministre de l'Environnement, M. Jean Charest, ainsi qu'au ministre d'État au Tourisme M. Tom Hockin. La Coalition pour la sauvegarde du Vieux-Port de même que le Conseil des monuments et sites du Québec se sont aussi prononcés contre le projet IMAX lors des assemblées publiques tenues par la Ville sur le projet. À suivre.

## UNE LIGNE À HAUTE TENSION DANS LE VIEUX-SHERBROOKE

En décembre dernier, le conseil municipal de Sherbrooke donnait le feu vert à Hydro-Sherbrooke pour que ce service municipal aménage une ligne de haute tension aérienne de 120 kilovolts en milieu urbain, dans la vallée de la Saint-François et en plein cœur du centre historique de Sherbrooke. Cela signifie que des pylônes tubulaires pouvant atteindre jusqu'à 30 mètres de haut (10 étages) défigureront les sites naturels et historiques les plus exceptionnels de Sherbrooke sur une distance de quatre kilomètres. Les pylônes longeront les rives de la rivière Saint-François, croiseront le plus vieux site historique de Sherbrooke, «les Grandes Fourches», et la zone patrimoniale du centre-ville où la hauteur moyenne des constructions est de trois étages. De plus, deux pylônes encadreront la vieille gare Union qui vient d'être déclarée gare ferroviaire patrimoniale par le gouvernement fédéral.

Le Regroupement pour un environnement et une architecture de qualité à Sherbrooke recom-



mandait que les câbles électriques soient enfouis, du moins au centre-ville. Ce qui coûterait six millions de plus, selon les estimations d'Hydro-Sherbrooke. L'argument du

Regroupement pour favoriser l'option aéro-souterraine est que la ligne aérienne est incompatible avec le plan d'urbanisme qui a été prévu pour ce secteur: aménager les berges

en aires récréatives, revitaliser le centre-ville et protéger le patrimoine. Le Regroupement tentera de faire bloquer le projet par le ministre de l'Environnement du Québec.

## NOUVEAU FORUM ET GARE WINDSOR

Comme il était à craindre, Ottawa a donné le feu vert au projet d'aménagement de la gare Windsor et indirectement à la construction du nouveau forum qui viendraient flanquer deux tours de 50 étages. Molson et le Canadien Pacifique ont aussitôt fait connaître leur intention de procéder rapidement. Pour les promoteurs, il semble en effet que l'étude publique du Comité conseil d'arrondissement Ville-Marie prévue à l'automne ne sera qu'une formalité, comme le furent les auditions de la Commission fédérale des lieux et monuments historiques...

Les opposants ont souligné l'imprécision du projet et

l'irresponsabilité de la Commission qui avalise une opération considérable (tours de 280 millions de dollars, aménagement de la gare de 20 millions et construction du forum de 150 millions) sans que le plan final soit connu. Il est impératif qu'une étude sérieuse de l'impact du projet sur la densité de la circulation, le transport en commun, l'ensoleillement et la qualité de l'environnement en général soit effectuée et discutée avant que la Ville n'accorde les autorisations de procéder. Mais à une expertise on peut toujours opposer une contre-expertise: souvenez-vous de l'hôtel Queens...

## L'AVENUE DES BRAVES

L'avenue des Braves est un lieu historique qui fait partie du plan qu'a conçu Frederick Todd pour le parc des Champs-de-Bataille. Elle devrait jouir d'un statut spécial comme avenue résidentielle de prestige où toute insertion serait à proscrire. Avec la hausse des taxes foncières, on peut craindre que les plus belles propriétés de la Haute-Ville ne soient démembrées pour en augmenter la rentabilité, ce qui serait néfaste à long terme pour la valeur du quartier tout entier.

La Ville de Québec vient de décréter un moratoire sur toute l'avenue des Braves. Si le moratoire ne sert qu'à préparer un nouveau zonage, on ne fera que répéter les erreurs du genre de celle qui a permis la construction d'un immeuble à logements dans l'arrière-cour d'une très belle résidence de l'avenue. Si par contre le moratoire sert à décréter une servitude protégeant de façon définitive l'aspect de cette artère de prestige, et ce dans l'esprit de Frederick Todd, alors la Ville aura fait preuve, exceptionnellement, de clairvoyance en ce qui a trait à la protection des espaces urbains.

### Maison à vendre

Maison patrimoniale située au 1060, rue Principale, Saint-Malachie, G0R 3N0.

Propriétaire: Marcel Bélanger

Tél.: (418) 642-5708.

Maison de ferme en bois, superficie du terrain, 51 000 p.c., au centre du village, c. 1830. Site de la première messe dite à Saint-Malachie, en 1841. Rez-de-chaussée entièrement restauré. Lambris et poutres d'origine. Sous-sol moderne, adossé à un talus; fenêtre patio, grande pièce, chambres et commodités. Étage sous les combles: restauration à parfaire. Structure de toit à poinçons. Prix à discuter.

## BOISCHATEL: VESTIGES MENACÉS

La municipalité de Boischatel a adopté en mai dernier un plan d'urbanisme incluant le lotissement de 103 terrains résidentiels sur l'emplacement du camp et des batteries du général Wolfe, sur les hauteurs de la chute Montmorency. Ce projet de 26 millions de dollars est incompatible avec le caractère historique et patrimonial du site, qui devrait être protégé au même titre que les plaines d'Abraham. Cette partie de l'ancien camp du général Wolfe renferme des redoutes et des objets d'une valeur culturelle indéniable. Des citoyens et des représentants du Conseil des monuments et sites du Québec se sont présentés devant la Commission des biens culturels pour

lui demander de protéger le site. Ils ont aussi demandé à la Commission des champs de bataille nationaux d'user de ses pouvoirs pour exproprier les terrains en question et les placer sous la protection de l'État. Est-il encore possible en 1992 que le ministère des Affaires culturelles soit incapable de protéger notre patrimoine et laisse se dilapider des sites à caractère national comme celui de Boischatel au nom de la rentabilité? Les maires des municipalités n'ont pas encore saisi tout le potentiel touristique que représentent les lieux historiques et leur responsabilité de les mettre en valeur depuis la malheureuse loi 43.

## L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL: PARTIRA, PARTIRA PAS?

Depuis plus de deux ans, le déménagement de l'Hôtel-Dieu de Montréal est sérieusement évoqué. Fondé en 1642, cet établissement célèbre cette année, avec Montréal, son 350<sup>e</sup> anniversaire. L'opposition au déménagement prend de l'ampleur et la décision ne sera pas facile à prendre. Le maintien éventuel de l'Hôtel-Dieu sur son site ne devrait cependant pas être lié à un développement intensif qui s'effectuerait sur les terrains encore disponibles au sud du parc Jeanne-Mance et particulièrement dans les magnifiques jardins de l'hôpital.

Au-delà du sort de l'Hôtel-Dieu lui-même, se pose la question encore plus vaste de l'avenir des terrains institutionnels qui émaillent



encore Montréal de leur verdure. Un terrain libre ne doit pas nécessairement être construit. Il faut

dra s'en rendre compte avant d'avoir tout bétonné. (Photo: ANQ-Q.)

## LA TRISTE FIN DU MANOIR DU MONTRÉAL HUNT CLUB

Dans Côte-des-Neiges, la négligence et le manque d'imagination (à moins que ce ne soit le manque de volonté) ont réduit le manoir du Montréal Hunt Club – un bâtiment patrimonial unique – à l'état de ruine ou peu

s'en faut. À côté de l'hôpital Sainte-Justine, qui en est propriétaire, ce bâtiment est en quelque sorte en phase terminale. Pendant qu'on achève la construction de coûteux équipements pour marquer le 350<sup>e</sup>

anniversaire de Montréal, on démolit par négligence d'innombrables témoins de cette histoire. Est-ce bien rationnel?

## DÉMOLITION AVENUE LAURIER

Avenue Laurier, à Québec, on a procédé dernièrement à la démolition de la maison Piché, qui était située juste en face du parc Jeanne D'Arc. Pour les habitués du quartier, la petite maison très en retrait et entourée d'un espace vert donnait un cachet pittoresque à la rue sans nuire aux habitations voisines. Mais il semble qu'aux yeux des nouveaux propriétaires la maison n'ait eu aucune valeur. Ils ont d'ailleurs l'intention de faire construire un

bâtiment de quatre étages sur les limites de la propriété. S'il est vrai que les règlements de zonage et de construction de la ville permettent de démolir pour reconstruire de cette façon, le CMSQ s'inquiète de cette nouvelle ligne de conduite qui semble privilégier le remplacement de tous les terrains vacants par du bâti dans des rues comme Laurier, Moncton, du Parc, Brown et même l'avenue des Braves.